



SNUipp-FSU 91

12 place des Terrasses de l'agora

91000 Evry

A Évry, le 30 septembre 2020

Monsieur le Directeur Académique
des Services de l'Éducation Nationale

Boulevard de France

91000 Evry

Objet: Formation plan français

Monsieur le Directeur Académique,

A cette rentrée le dispositif de formation « plan français » est activé. Des collègues nous interpellent d'ores et déjà à ce sujet.

Notre organisation syndicale porte un avis particulièrement critique de ce dispositif. En effet, celui-ci peut être lu comme une entreprise de diffusion systématique de partis-pris ministériels en termes de contenus et de modalités d'enseignement, visant une forme de formatage des méthodes d'apprentissage.

Nous nous permettons de vous rappeler tout d'abord que toute action de formation se déroulant sous la contrainte a peu de chance de porter ses fruits : nous vous demandons donc d'organiser les constellations d'enseignant-es sur la base d'un appel à volontaires.

Par ailleurs concernant la mise en place dans le département, nous attirons votre attention sur les visites en classe et les entretiens qui les suivent. Nous rappelons que le cadre défini dans le guide plan Français induit que les enseignant.es sont pleinement acteurs-trices y compris dans la définition et les modalités pratiques de leur déroulement. De même, les CPC doivent pouvoir exercer pleinement leurs missions de conseils pédagogiques sans aucune forme de pression.

Pour rappel le guide indique : « lorsque le CPC-référent français est en classe avec un professeur, il se positionne en « pair-expert », testant avec le professeur qui fait classe ...; il peut co-intervenir, ou prendre en charge la leçon pour permettre à l'enseignant de la classe d'observer ». Cela ouvre un large spectre d'organisations. Il exclut toutes formes d'évaluations ou la rédaction de rapports de visite.

De plus, concernant ces visites, l'entretien qui suit la séance observée ou réalisée, ne saurait se dérouler sur le temps personnel des enseignant.es. Il doit se dérouler durant le temps de classe. La présence d'un.e remplaçant.e restant le meilleur des gages. A défaut, nous

appelons les collègues à n'accepter aucune pression qui tendrait à leur imposer un temps de travail supplémentaire non rémunéré et non reconnu.

Dans l'attente, d'une action de sensibilisation sur ces points auprès de l'ensemble des actrices de ce dispositif, recevez, Monsieur le Directeur Académique, l'assurance de notre indéfectible attachement au droit et au respect des collègues, ainsi qu'à une formation visant le renforcement de leur professionnalité.

Jean- François FUSTEC, Sonia PEREZ, Jean-Claude TESSIER, co-secrétaires généraux du SNUipp-FSU91

